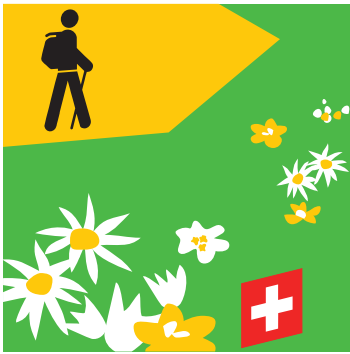




Schweizer Wanderwege
Suisse Rando
Sentieri Svizzeri
Sendas Svizras



Exploitation et poursuite du développement de «La Suisse à pied»



La Suisse à pied

Manuel d'organisation

Impressum

Suisse Rando
Monbijoustrasse 61, Case postale, 3000 Bern 23
031 370 10 20, info@randonner.ch

Version 1.3 | 29 avril 2009
Téléchargement sous www.randonner.ch

Table des matières

Abréviations.....	4
1. Généralités	6
1.1. Situation de départ et but du manuel.....	6
1.2. Objectifs de « La Suisse à pied »	6
1.3. Définitions	6
1.4. Principes du développement de « La Suisse à pied »	7
2. Organisation.....	8
2.1. Acteurs et fonctions au sein de « La Suisse à pied ».....	8
2.2. Organigramme de « La Suisse à pied »	9
3. Planification et réalisation d'itinéraires nationaux et régionaux	10
3.1. Principes de base	10
3.2. Tâches des cantons.....	10
3.3. Procédure	10
4. Planification et réalisation d'itinéraires locaux	12
4.1. Principes de base	12
4.2. Tâches des cantons.....	12
4.3. Procédure	12
Check-list pour les modifications des itinéraires nationaux, régionaux et locaux	15
Check-list pour la mise à jour des informations de base	16
Check-list pour la promotion de la qualité	17

Abréviations

ACTP	Association cantonale de tourisme pédestre
AM MD	Application métier Mobilité douce
CHM	SuisseMobile
GI	Groupement d'intérêts
LCPR	Loi fédérale du 4 octobre 1985 sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RS 704)
MD	Mobilité douce
OFROU	Office fédéral des routes
OCPR	Ordonnance du 26 novembre 1986 sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RS 704.1)
SCCR	Service cantonal des chemins de randonnée pédestre
TP	Transports publics

1. Généralités

1.1. Situation de départ et but du manuel

Entre 2004 et 2008, le projet SuisseMobile a permis la planification et la signalisation d'un réseau destiné à la mobilité douce (marche, vélo, VTT, rollers et canoë) d'une longueur totale d'env. 20'000 km.

Le projet SuisseMobile, porté par la Confédération, les cantons et des associations privées, a pour but de promouvoir un délasserment actif dans la nature par la pratique du sport, la mobilité durable combinée aux TP et la compétitivité du tourisme en Suisse.

La fondation «La Suisse à vélo» a été chargée de lancer la phase de démarrage du projet SuisseMobile. Au terme de la phase de démarrage, la fondation «La Suisse à vélo» a été rejointe par d'autres organisations MD et rebaptisée « Fondation SuisseMobile». Elle assure dans une première phase de développement 2009 – 2011 la coordination globale des différentes parties du projet.

L'exploitation et le développement de « La Suisse à pied » sont coordonnés par Suisse Rando.

Le présent manuel fixe le cadre organisationnel nécessaire au fonctionnement efficace et au développement durable de « La Suisse à pied ». Il définit les processus et attribue des tâches, compétences et responsabilités aux partenaires impliqués.

Les indications données ci-après ne s'appliquent qu'à « La Suisse à pied ». Elles sont coordonnées avec les processus de SuisseMobile et complètent les manuels «Nouveaux itinéraires nationaux ou régionaux pour SuisseMobile» et «SuisseMobile au niveau LOCAL» (téléchargement sous www.schweizmobil.org).

1.2. Objectifs de « La Suisse à pied »

Les offres de « La Suisse à pied » visent à renforcer les objectifs et les effets du réseau de chemins de randonnée pédestre existant (voir aussi les lignes directrices de Suisse Rando):

- Promouvoir l'attractivité de la Suisse comme destination de randonnée pédestre
- Promouvoir la randonnée pédestre comme loisir et vecteur de santé
- Promouvoir la création de valeur touristique sur la base du réseau de chemins pédestres en créant une marque
- Promouvoir un développement durable des transports

1.3. Définitions

Le **réseau de chemins de randonnée pédestre** se compose de l'ensemble des chemins de randonnée, de randonnée de montagne et de randonnée alpine incorporés dans les plans cantonaux et approuvés par les autorités.

Les **itinéraires de randonnée pédestre** sont des liaisons situées entre une provenance et une destination sur le réseau de chemins de randonnée pédestre, signalées avec indication des destinations et, le cas échéant, par un champ d'itinéraire.

« **La Suisse à pied** » comprend l'ensemble des itinéraires nationaux, régionaux et locaux de randonnée pédestre incorporés dans les plans cantonaux, signalés conformément aux normes et qui font l'objet d'une communication et commercialisation uniformes.

Les itinéraires nationaux sont des itinéraires qui traversent une grande partie de la Suisse et dont le point de départ et le point d'arrivée se trouvent le plus souvent à proximité de la frontière. Ils sont signalés par un champ d'itinéraire et des numéros à un chiffre.

Les itinéraires régionaux traversent plusieurs cantons et sont signalés par un champ d'itinéraire et des numéros à deux chiffres.

Les itinéraires locaux sont des itinéraires de randonnée pédestre ou des circuits pédestres particulièrement attrayants et importants au niveau local, généralement d'un jour. Ils peuvent être signalés avec ou sans champ d'itinéraire et sont communiqués via la plate-forme SuisseMobile.

Les panneaux d'information de « La Suisse à pied » informent par des cartes nationales au 1:25 000 ou 1:50 000 sur le réseau des chemins de randonnée pédestre et sur les itinéraires de « La Suisse à pied ». La reproduction de la carte nationale de swisstopo sur ces panneaux est gratuite pour les associations cantonales de tourisme pédestre (avec mention du no de licence de Suisse Rando).

Les InfoPoints de SuisseMobile informent à l'aide d'une carte synoptique au 1:100 000 sur l'ensemble des itinéraires nationaux et régionaux de SuisseMobile pour la marche, le vélo, le VTT, les rollers et le canoë en Suisse. SuisseMobile, en collaboration avec les cantons, est responsable de la planification des emplacements des InfoPoints et de leur réalisation.

1.4. Principes du développement de « La Suisse à pied »

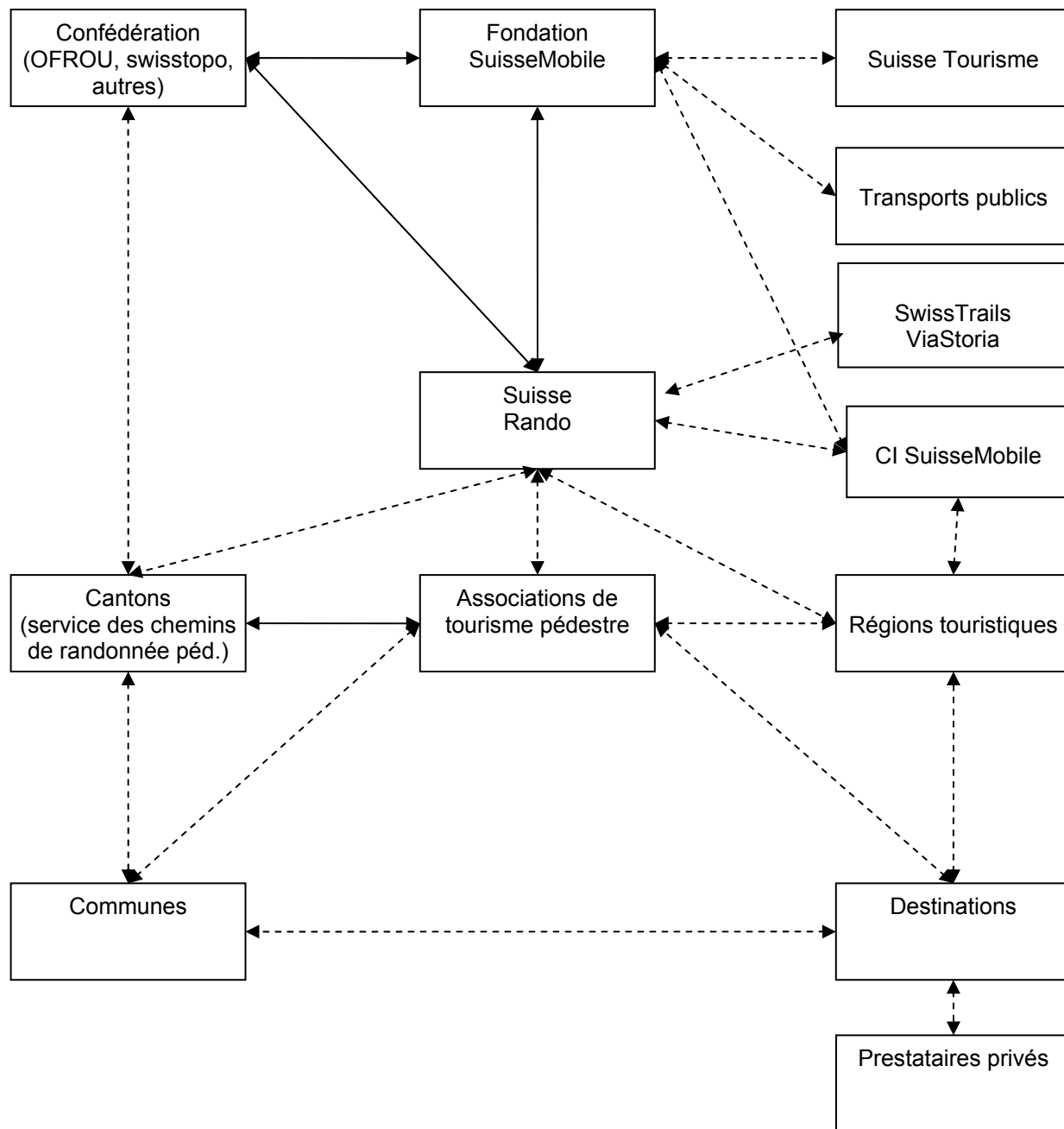
- Les itinéraires nationaux, régionaux et locaux représentent une sélection des chemins de randonnée pédestre et de randonnée de montagne les plus attrayants du réseau global de chemins de randonnée pédestre. Ils remplissent largement les «Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse» (Office fédéral des routes et Suisse Rando, 2007).
- Tous les itinéraires nationaux, régionaux et locaux sont subdivisés par des lieux de service (possibilités de restauration/d'hébergement) en étapes journalières et desservis au mieux par les transports publics.
- Tous les itinéraires nationaux, régionaux et locaux sont saisis sous forme de données numériques (géodonnées).
- Les itinéraires nationaux, régionaux et locaux sont communiqués sur suissemobile.ch.
- Les degrés de difficulté des itinéraires nationaux, régionaux et locaux répondent aux différentes exigences des usagers.
- La longueur maximale des itinéraires nationaux, régionaux et locaux de « La Suisse à pied » représente environ 15% de la longueur totale du réseau de chemins de randonnée pédestre en Suisse.
- La densité des itinéraires est répartie de manière homogène sur toute la Suisse et tient compte de l'importance touristique des régions.
- Afin de conserver la lisibilité sur les indicateurs de direction, il ne devrait pas y avoir, sur le même emplacement, plus de **2 à 3** itinéraires nationaux, régionaux ou locaux munis d'un champ d'itinéraire.

2. Organisation

2.1. Acteurs et fonctions au sein de « La Suisse à pied »

Autorités	Associations spécialisées	Tourisme / prestataires	
Confédération	Fondation SuisseMobile	Suisse Tourisme	
<ul style="list-style-type: none"> • Bases légales • Stratégie • Bases techniques • Conseil • Coordination planification du réseau • Cofinancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination globale SuisseMobile <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des marques - Interfaces MD/TP - InfoPoints - Hôtellerie - Internet - Coordination médias imprimés SuisseMobile • Exploitation et développement « La Suisse à vélo », « La Suisse à VTT », « La Suisse en rollers », « La Suisse en canoë » 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du marketing 	
		CI SuisseMobile	<ul style="list-style-type: none"> • Marketing des offres
	Suisse Rando	SwissTrails, Via Storia	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des offres
	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination exploitation et développement « La Suisse à pied » <ul style="list-style-type: none"> - Coordination planification itinéraires nationaux et régionaux - Conseil/information - Promotion de la qualité - Mise à jour données de base géographiques • Médias imprimés « La Suisse à pied » 	TP (UTP, CFF...)	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec les transports publics • Mobilité combinée
Cantons	Associations de tourisme pédestre	Régions touristiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Planification itinéraires nationaux/régionaux • Coordination itinéraires locaux • Autorisation signalisation • Mise à jour géodonnées • Cofinancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Tâches confiées par le canton, notamment: • Planification itinéraires nationaux, régionaux et locaux • Signalisation • Panneaux d'information • Conseil/formation • Contrôle des itinéraires, assurance qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion itinéraires régionaux/locaux 	
Communes		Destinations	
<ul style="list-style-type: none"> • Planification itinéraires locaux • Entretien des chemins 		<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion itinéraires régionaux/locaux • Eventuellement planification itinéraires locaux • Communication/Marketing • Cofinancement 	
		Acteurs privés	
		<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion itinéraires régionaux/locaux • Offres 	

2.2. Organigramme de « La Suisse à pied »



↔ Contrat (de prestations)

⋯ Coordination / communication

3. Planification et réalisation d'itinéraires nationaux et régionaux

3.1. Principes de base

Les itinéraires nationaux et régionaux de « La Suisse à pied » remplissent les critères et les conditions-cadre selon le manuel « Nouveaux itinéraires nationaux et régionaux pour SuisseMobile » (SuisseMobile, 2009). Ils empruntent uniquement des chemins existants de randonnée et de randonnée de montagne qui sont inscrits dans les plans cantonaux et qui remplissent en grande partie les objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse (OFROU, Suisse Rando, 2007). Afin de conserver la lisibilité sur les indicateurs de direction, il ne devrait pas y avoir, sur le même emplacement, plus de **2 à 3** itinéraires nationaux, régionaux ou locaux munis d'un champ d'itinéraire.

3.2. Tâches des cantons

Les cantons définissent les procédures pour l'approbation et la consolidation des nouveaux itinéraires. Ils règlent la signalisation et l'entretien.

3.3. Procédure

La procédure usuelle pour la planification et la réalisation d'itinéraires nationaux et régionaux pour « La Suisse à pied » est exposée ci-après. Suisse Rando conseille les acteurs dans leurs tâches et coordonne la procédure au niveau intercantonal.

1 Idée du projet	Responsable
<input type="checkbox"/> Conception élémentaire	Instigateur
<input type="checkbox"/> Réunion de coordination pour tirer au clair les exigences, les procédures et les interfaces avec SCCR / ACTP / Organe de MD / Suisse Rando et SuisseMobile	Instigateur
<input type="checkbox"/> Définition des rôles et des tâches pour la planification, la réalisation, le financement et l'entretien	SCCR / ACTP Organe de MD
2 Conception	Responsable
<input type="checkbox"/> Elaborer la conception de l'itinéraire comme base pour l'examen par les cantons, Suisse Rando et SuisseMobile comprenant les points suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Parcours, corridor de l'itinéraire au 1:100'000 - Nom de l'itinéraire, thème et public visé - Echancier, présentation des coûts et proposition de financement 	Instigateur
<input type="checkbox"/> Conseiller l'instigateur du projet	SCCR / ACTP / Suisse Rando
3 Examen et approbation	Responsable
<input type="checkbox"/> Mettre au point la conception de l'itinéraire avec le SCCR et l'ACTP respectivement l'organe de MD	Instigateur
<input type="checkbox"/> Requérir l'approbation de Suisse Rando et SuisseMobile	SCCR
<input type="checkbox"/> Fixer le numéro et le nom de l'itinéraire	SCCR / Instigateur / Suisse Rando
<input type="checkbox"/> S'assurer de la disponibilité des régions touristiques à intégrer le nouvel itinéraire dans son marketing	Instigateur
<input type="checkbox"/> Conclure des conventions entre l'instigateur, le SCCR, l'ACTP, SuisseMobile, Suisse Rando, les éditeurs partenaires, le GI SuisseMobile	Suisse Rando / SuisseMobile
<input type="checkbox"/> Commencer les travaux pour la confection des guides	Suisse Rando / Editeurs partenaires

4 Planification détaillée	Responsable
<input type="checkbox"/> Déterminer un plan avec les délais à respecter	Instigateur
<input type="checkbox"/> Fixer le parcours en détail y compris les étapes en accord avec le SCCR, l'ACTP, Suisse Rando et SuisseMobile	Instigateur
<input type="checkbox"/> Effectuer la procédure de consolidation	SCCR
<input type="checkbox"/> Procéder aux éventuelles adaptations du parcours	SCCR / ACTP
<input type="checkbox"/> Préparer le plan de signalisation	ACTP / SCCR
<input type="checkbox"/> Concevoir le champ d'itinéraire en accord avec l'instigateur, le SCCR et l'ACTP	Suisse Rando / SuisseMobile
<input type="checkbox"/> Approuver de manière définitive le parcours, la signalisation, l'entretien et les modalités de financement	SCCR
<input type="checkbox"/> Communiquer le parcours définitif au 1:25'000 à Suisse Rando (jusqu'à fin août)	Instigateur
5 Réalisation, communication et commercialisation	Responsable
<input type="checkbox"/> Préparer la description de l'itinéraire sous forme numérique (parcours, destinations intermédiaires, temps)	Suisse Rando
<input type="checkbox"/> Mandater SuisseMobile pour l'intégration des nouveaux lieux d'étapes ou de services	Instigateur
<input type="checkbox"/> Fournir à SuisseMobile les textes (dans une des langues nationales) et les photos des étapes	Instigateur
<input type="checkbox"/> Rédiger les textes et les traduire dans les autres langues (d / f / i / e)	SuisseMobile
<input type="checkbox"/> Préparer des offres à réserver	GI SuisseMobile
<input type="checkbox"/> Imprimer et livrer les champs d'itinéraire	Suisse Rando
<input type="checkbox"/> Se procurer le matériel de signalisation et réaliser la signalisation sur place	ACTP / SCCR
<input type="checkbox"/> Activer dans suisse-mobile.ch	SuisseMobile
<input type="checkbox"/> Livrer les guides aux commerces	Editeurs partenaires
<input type="checkbox"/> Respecter, dans la communication, les prescriptions selon le manuel « Présentation des informations concernant la mobilité douce et sa combinaison avec les offres des transports publics ». (SuisseMobile, 2007)	Instigateur

Bases:

Nouveaux itinéraires nationaux ou régionaux pour SuisseMobile, SuisseMobile, 2009 (téléchargement sous suisse-mobile.org)

Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre en Suisse, OFROU, Suisse Rando, 2007 (téléchargement sous www.randonner.ch)

Présentation des informations concernant la mobilité douce et sa combinaison avec les offres des transports publics, SuisseMobile 2007 (téléchargement sous suisse-mobile.org).

Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques, SuisseMobile, 2007 (téléchargement sous suisse-mobile.org)

4. Planification et réalisation d'itinéraires locaux

4.1. Principes de base

Les itinéraires locaux de « La Suisse à pied » remplissent les critères et les conditions-cadre selon le manuel « SuisseMobile au niveau local » (SuisseMobile, 2009). Ils empruntent uniquement des chemins existants de randonnée et de randonnée de montagne qui sont inscrits dans les plans cantonaux et qui remplissent en grande partie les objectifs de qualité de Rando Suisse (OFROU, Suisse Rando, 2007). Afin de conserver la lisibilité sur les indicateurs de direction, il ne devrait pas y avoir, sur le même emplacement, plus de **2 à 3** itinéraires nationaux, régionaux ou locaux munis d'un champ d'itinéraire. Pour les itinéraires locaux, il est possible de renoncer à une signalisation munie de champs d'itinéraire pour des raisons de clarté et de lisibilité. Les marcheurs suivent alors les indications de destination sur les signaux existants.

Le nombre maximum d'itinéraires locaux pour « La Suisse à pied » est indiqué par canton dans le tableau suivant:

Canton	AG	AI	AR	BE	BL/BS	FL	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE
Nb d'itinéraires locaux	23	7	10	144	16	6	25	5	12	157	16	36	19
Numérotation de ...	504	987	977	306	467	994	261	101	814	655	451	527	286
... à	526	993	986	449	483	999	285	105	825	813	466	562	305

Canton	NW	OW	SG	SH	SO	SZ	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	ZH
Nb d'itinéraires locaux	9	15	56	7	19	24	15	50	17	43	111	9	39
Numérotation de ...	563	572	921	898	484	826	906	605	587	106	149	850	859
... à	571	586	976	905	503	849	920	654	604	148	259	858	897

4.2. Tâches des cantons

Les cantons déterminent la stratégie pour la réalisation des itinéraires locaux de « La Suisse à pied ». Ils définissent les procédures pour l'approbation et la consolidation. Ils règlent également la signalisation et l'entretien.

Les cantons définissent les rôles et les tâches pour la planification, la réalisation et le financement des itinéraires locaux. Cela se passe souvent dans le cadre d'un organe cantonal de coordination de la mobilité douce qui est constitué, par exemple, des services cantonaux spécialisés, des organisations spécialisées en mobilité douce et des organisations touristiques cantonales

Les cantons déterminent un partenaire contractuel pour SuisseMobile qui est responsable de l'intégration des itinéraires locaux dans suissemobile.ch (par canton un partenaire contractuel pour tous les itinéraires locaux de « La Suisse à pied »).

4.3. Procédure

La procédure usuelle pour la planification et la réalisation d'itinéraires locaux pour « La Suisse à pied » est exposée ci-après. Suisse Rando conseille les acteurs dans leurs tâches.

1 Vue d'ensemble et sélection d'offres

Responsable

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Etablir un tableau structuré des itinéraires locaux existants respectivement de ceux envisagés | SCCR / ACTP /
Organe de MD |
| <input type="checkbox"/> Procéder à un choix à l'aide des principes pour les itinéraires locaux et de la stratégie cantonale (voir les chapitres 4.1 et 4.2) | SCCR / ACTP /
Organe de MD |

2 Conception	Responsable
<input type="checkbox"/> Elaboration de la conception de l'itinéraire comme base pour l'examen par le SCCR, l'organe de MD, SuisseMobile et Suisse Rando comprenant les points suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Parcours, corridor de l'itinéraire au 1:100'000 - Nom de l'itinéraire, thème et public visé - Echancier, présentation des coûts et proposition de financement 	Partenaire contractuel
3 Examen et approbation	Responsable
<input type="checkbox"/> Mettre au point la conception de l'itinéraire avec le SCCR et l'ACTP respectivement l'organe de MD	Partenaire contractuel
<input type="checkbox"/> Requérir l'approbation de Suisse Rando et SuisseMobile	SCCR
<input type="checkbox"/> Fixer le numéro et le nom de l'itinéraire	SCCR
<input type="checkbox"/> S'assurer de la disponibilité des régions touristiques à intégrer le nouvel itinéraire dans son marketing	Partenaire contractuel
4 Contrat	Responsable
<input type="checkbox"/> Conclure une convention avec SuisseMobile pour l'intégration des itinéraires locaux dans suisse-mobile.ch	Partenaire contractuel
5 Planification détaillée	Responsable
<input type="checkbox"/> Déterminer un plan avec les délais à respecter	Partenaire contractuel
<input type="checkbox"/> Fixer le parcours en détail en accord avec le SCCR, l'ACTP, Suisse Rando et SuisseMobile	Partenaire contractuel SCCR / ACTP
<input type="checkbox"/> Décider d'une signalisation avec ou sans champ d'itinéraire	SCCR
<input type="checkbox"/> * Effectuer la procédure de consolidation	SCCR / ACTP /
<input type="checkbox"/> * Procéder aux éventuelles adaptations	Partenaire contractuel SCCR
<input type="checkbox"/> * Préparer le plan de signalisation	SuisseMobile
<input type="checkbox"/> * Concevoir le champ d'itinéraire en accord avec le partenaire contractuel, le SCCR et l'ACTP	SCCR
<input type="checkbox"/> Approuver de manière définitive le parcours, le cas échéant la signalisation, l'entretien et les modalités de financement	
<input type="checkbox"/> Communiquer le parcours définitif au 1:25'000 à Suisse Rando (jusqu'à fin août)	Partenaire contractuel
6 Réalisation, communication et commercialisation	Responsable
<input type="checkbox"/> Préparer la description de l'itinéraire sous forme numérique pour le SIG (parcours, destinations intermédiaires, temps)	Suisse Rando
<input type="checkbox"/> Mandater SuisseMobile pour l'intégration des nouveaux lieux d'étapes ou de services	Partenaire contractuel
<input type="checkbox"/> Intégrer dans suisse-mobile.ch, à l'aide du formulaire en ligne, les textes (en quatre langues : d / f / i / e) et les photos	Partenaire contractuel
<input type="checkbox"/> * Donner l'ordre d'imprimer les champs de désignation d'itinéraire (possible via Suisse Rando)	Partenaire contractuel
<input type="checkbox"/> * Régler la question du dépôt des champs d'itinéraire en réserve	SCCR
<input type="checkbox"/> * Se procurer le matériel de signalisation et réaliser la signalisation dans le terrain	SCCR, ACTP
<input type="checkbox"/> Dans la communication, respecter les prescriptions selon le manuel «Présentation des informations concernant la mobilité douce et sa combinaison avec les offres des transports publics» (SuisseMobile, 2007)	Partenaire contractuel

* Seulement lors d'une signalisation avec champs d'itinéraire, ce qui est facultatif pour les itinéraires locaux (voir chapitre 4.1).

Bases:

SuisseMobile au niveau local,
SuisseMobile 2009 (téléchargement sous suissemobile.org)

Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse,
OFROU, Suisse Rando, 2007 (téléchargement sous www.randonner.ch)

Présentation des informations concernant la mobilité douce et sa combinaison avec les offres des transports publics, SuisseMobile 2007 (téléchargement sous suissemobile.org).

Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques,
SuisseMobile, 2007 (téléchargement sous suissemobile.org)

Check-list pour les modifications des itinéraires nationaux, régionaux et locaux

Raisons des modifications apportées au tracé des itinéraires

- Chemins endommagés
- Conflits d'intérêts
- Mesures de remplacement conformément à l'art. 7 LCPR
- Qualité insuffisante du tracé actuel
- etc.

Objectifs des modifications d'itinéraire

- Assurer une meilleure adaptation aux besoins des usagers
- Assurer l'accès sur toute la longueur du parcours
- Maintenir ou améliorer la qualité

Etapes

responsabilité

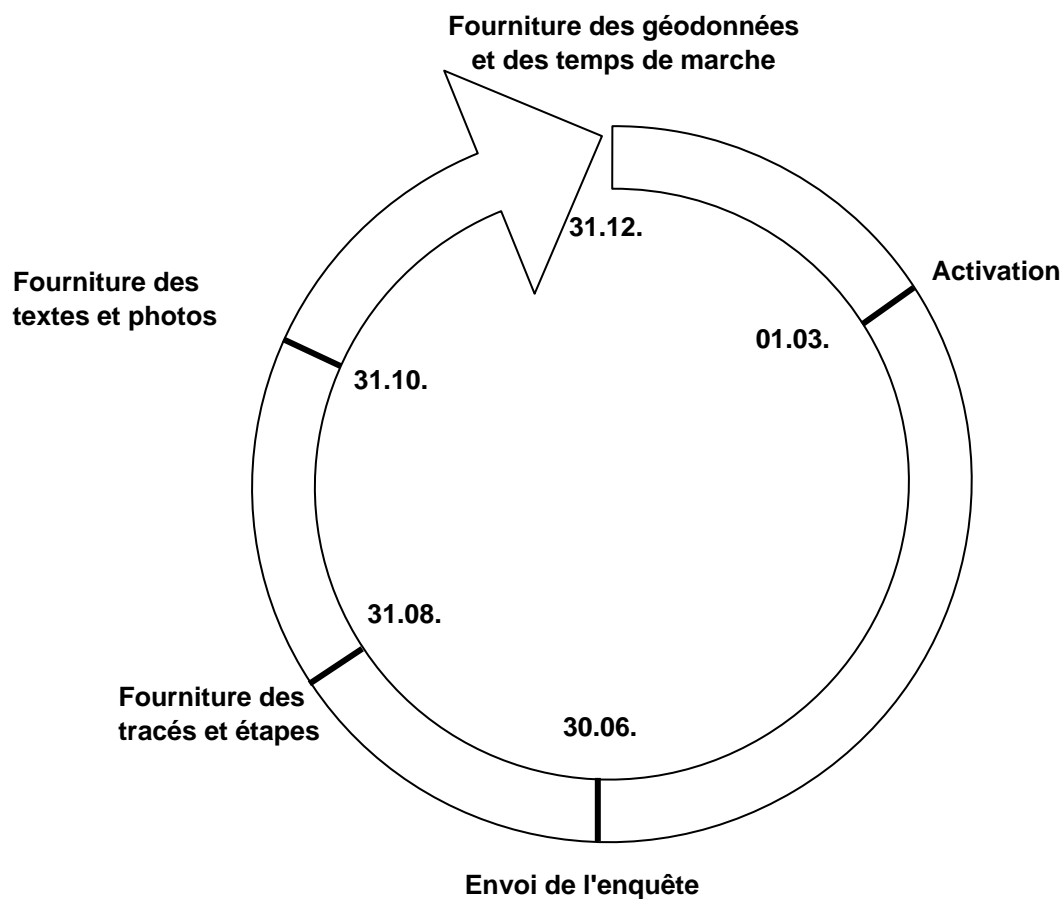
- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Déclenchement -> signalement à l'association de tourisme pédestre | |
| <input type="checkbox"/> Clarifier la nécessité de modifier l'itinéraire avec l'organisme responsable, la commune, les propriétaires fonciers etc. | SCCR, ACTP |
| <input type="checkbox"/> Elaborer des propositions pour le nouveau tracé | SCCR, ACTP |
| <input type="checkbox"/> Décision de réalisation pour la modification d'itinéraire en consensus avec l'ACTP, l'organisme responsable, les propriétaires fonciers, la commune et autres groupes d'intérêts | SCCR |
| <input type="checkbox"/> Si nécessaire (c.-à-d. en cas de nouveaux chemins de randonnée pédestre): | SCCR |
| - Adaptation de la planification cantonale des chemins de randonnée pédestre | |
| - Protection juridique du chemin de randonnée pédestre | |
| <input type="checkbox"/> Communication du tracé à Suisse Rando (jusqu'à fin juin pour la mise en ligne l'année suivante) | SCCR/ ACTP |
| <input type="checkbox"/> Réalisation (mesures d'aménagement, signalisation) | ACTP, organisme responsable |
| <input type="checkbox"/> Livraison des données de base à CHM | Suisse Rando |
| <input type="checkbox"/> Mise en ligne sur la plate-forme de communication (en mars) | SuisseMobile |

Check-list pour la mise à jour des informations de base

Les informations de base de « La Suisse à pied » comprennent les données pour le SIG et les informations sur les itinéraires (profil en long, temps de marche, étapes, description de l'itinéraires et photos).

Etapes de la procédure	Responsable	Délais
<input type="checkbox"/> Envoi de l'enquête auprès des cantons et des ACTP à propos des modifications de parcours	Suisse Rando	30 juin
<input type="checkbox"/> Indication des modifications à Suisse Rando (sur support papier ou comme fichiers shp)	SCCR / ACTP	31 août
<input type="checkbox"/> Préparation des modifications pour SuisseMobile	Suisse Rando	30 septembre
<input type="checkbox"/> Fourniture des textes, photos et destinations à SuisseMobile	Suisse Rando	31 octobre
<input type="checkbox"/> Fourniture des géodonnées et des temps de marche à SuisseMobile	Suisse Rando	31 décembre
<input type="checkbox"/> Activation dans: <ul style="list-style-type: none"> - www.suissemobile.ch - KOGIS - domaines de téléchargement 	SuisseMobile	1er mars (de l'année suivante)

Déroulement au cours d'une année:



Check-list pour la promotion de la qualité

La promotion de la qualité des itinéraires nationaux et régionaux est coordonnée par Suisse Rando et comprend les éléments suivants:

- Contrôle généralisé annuel assuré par les associations cantonales de tourisme pédestre dans le cadre des contrôles de l'ensemble du réseau des chemins de randonnée pédestre.
- Conseil/formation des acteurs locaux (collaborateurs locaux, employés communaux) par l'ACTP et Suisse Rando
- Evaluation des réactions des usagers et annonces de dommages et tenue d'un répertoire des zones à problèmes pour les itinéraires nationaux et régionaux
- Un échange annuel d'expériences avec réunion de travail et parcours d'une étape par canton / an avec les représentants de Suisse Rando, de l'association de tourisme pédestre et du service des chemins de randonnée pédestre. Synthèse des résultats obtenus dans les différents cantons dans un rapport sur la qualité.
- Sur demande des SCCR et ACTP : contrôle de qualité des itinéraires « La Suisse à pied » (visites dans le terrain par des collaborateurs indépendants de Suisse Rando, documentation photo, séance, propositions d'amélioration).

Points de discussion pour la réunion de travail

- Aperçu de l'état de la signalisation des itinéraires nationaux, régionaux et locaux
- Aperçu du niveau de qualité des itinéraires nationaux, régionaux et locaux
- InfoPoints SuisseMobile / « La Suisse à pied »
- Contrôle des itinéraires
- Réactions des usagers
- Zones à problèmes
- Modifications / barrages d'itinéraires effectués
- Mesures d'aménagement exécutées
- Besoin d'adaptation des itinéraires nationaux et régionaux
- Développements envisagés pour les itinéraires locaux
- Organisation/collaboration canton/association cantonale avec Suisse Rando/SuisseMobile
- Suggestions/attentes de l'association/du service des chemins de randonnée pédestre
- Besoin de visites dans le terrain